

COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

NOVEMBRE 2007

Enseignement secondaire, deuxième cycle
Science et environnement - Science et technologie de l'environnement -
Exploration de la formation professionnelle



COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

AVIS À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION,
DU LOISIR ET DU SPORT SUR L'APPROBATION DU
PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

NOVEMBRE 2007

Enseignement secondaire, deuxième cycle Science et environnement - Science et technologie de l'environnement - Exploration de la formation professionnelle



© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, –07-00825

ISBN 978-2-550-51177-9 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-51455-8 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Le Comité-conseil sur les programmes d'études a adopté cet avis
lors de sa 12^e réunion, tenue le 18 mai 2007.

Coordination : Francine Bélanger

Recherche et rédaction : Francine Bélanger
Isabelle Tremblay

Soutien technique : Marcelle Maheux

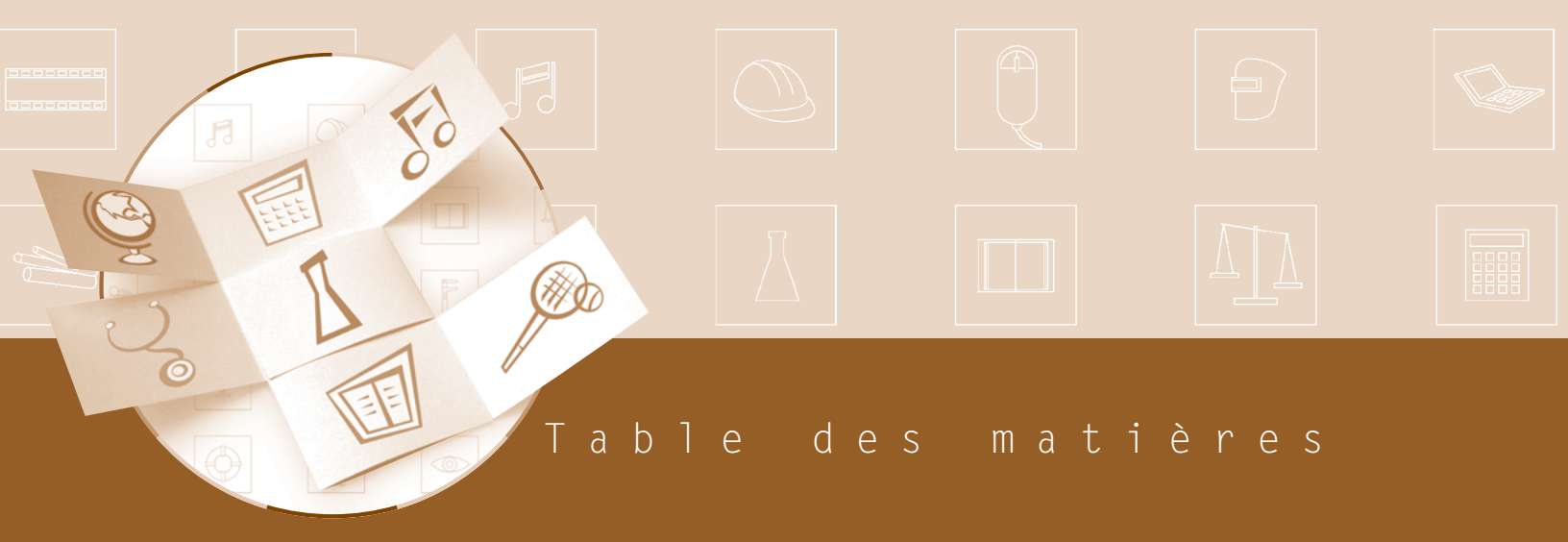


Table des matières

INTRODUCTION	1
Chapitre 1 Domaine de la mathématique de la science et de la technologie <i>Science et environnement et Science et technologie de l'environnement</i>	3
Chapitre 2 Domaine du développement professionnel <i>Exploration de la formation professionnelle</i>	7
CONCLUSION	11
ANNEXE 1	
LETTRE DU SOUS-MINISTRE ADJOINT	13
ANNEXE 2	
Liste des chapitres généraux et des programmes examinés au deuxième cycle du secondaire	15
ANNEXE 3	
Liste des membres des comités d'expertes et d'experts	17
ANNEXE 4	
Liste des membres et du personnel du comité-conseil sur les programmes d'études	19
BIBLIOGRAPHIE	21

Introduction

Le présent avis a été préparé en conformité avec le mandat du Comité-conseil qui consiste à conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation des programmes d'études de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Programme de formation de l'école québécoise. Trois programmes à option du deuxième cycle du secondaire, soit *Science et environnement*, *Science et technologie de l'environnement* et *Exploration de la formation professionnelle*, ont été soumis à l'examen du Comité-conseil¹. Cet examen a porté sur la version de validation du mois de mars 2007.

Considérant l'ampleur des travaux nécessaires pour renouveler tous les programmes selon l'approche par compétences, le Ministère a opté pour une élaboration graduelle par cycle. Le second cycle du secondaire présente un défi particulier, nécessitant à lui seul plusieurs séquences d'élaboration. En effet, il comporte une année de plus que les cycles précédents, et la diversification de la formation offerte aux élèves se traduit par de nombreux programmes différenciés et optionnels. Les travaux du Comité-conseil étant arrivés à leur séquence d'élaboration, deux avis ont déjà été transmis au ministre sur l'approbation de programmes pour ce cycle². Par la suite, deux autres avis ont été

produits. L'un portait sur le programme *Histoire et éducation à la citoyenneté* pour la 3^e et 4^e secondaire et l'autre sur le programme *Éthique et culture religieuse* pour l'ensemble du cursus du primaire et du secondaire.

Bien qu'il s'inscrive en continuité des cycles précédents, le deuxième cycle du secondaire comporte des particularités et répond à des attentes spécifiques. C'est la raison pour laquelle, dans le premier de ses avis portant sur ce cycle (phase 1), la Commission des programmes d'études a mis en contexte certains aspects caractéristiques dont la prise en compte des centres d'intérêt et des besoins particuliers des élèves cheminant dans leur orientation scolaire et professionnelle. La Commission a également dégagé certaines problématiques rencontrées dans la plupart des programmes du second cycle examinés et sur lesquelles le Comité-conseil continue de porter une attention particulière dans le présent avis. Ces problématiques se rapportent au rôle de l'élève actif dans ses apprentissages, à l'actualisation du rôle de l'enseignante et de l'enseignant, à l'articulation des éléments constitutifs du Programme de formation, au rehaussement culturel des programmes et à l'évaluation du développement des compétences.

Les trois programmes examinés dans cet avis se situent dans la continuité des travaux entrepris par la Commission et le Comité-conseil sur le deuxième cycle du secondaire³. Les deux programmes à option de science, *Science et environnement* et *Science et technologie de l'environnement*, font partie du domaine d'apprentissage de la mathématique, de la science et de la technologie et sont destinés aux élèves de 4^e secondaire. Quant à *Exploration de la formation professionnelle*, il compte parmi les programmes optionnels de 4^e et 5^e secondaire nécessairement offerts aux élèves du parcours de la formation générale appliquée. Tout en contribuant au rehaussement du curriculum, ces programmes visent à offrir une formation diversifiée aux élèves du deuxième cycle du secondaire par le truchement des parcours de la formation générale et de la formation générale appliquée.

1. Annexe 1 - Lettre du sous-ministre adjoint

2. Voir en bibliographie les références de ces avis publiés par la Commission des programmes d'études. Il faut préciser que le Comité-conseil sur les programmes d'études a été créé le 18 mai 2006 et poursuit la mission de la Commission des programmes d'études.

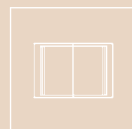
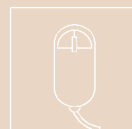
3. Annexe 2 - Un tableau permet de situer les trois programmes parmi les éléments du deuxième cycle du Programme de formation traités par la Commission des programmes d'études dans ses avis sur les phases 1 et 2.



Les programmes ont été soumis à la démarche d'examen du Comité-conseil et ont été analysés selon les critères de clarté, de pertinence, de cohérence et de réalisme décrits dans son *Cadre de référence pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise*. De plus, la démarche d'examen a été balisée par les principes directeurs du cadre de référence assurant qu'elle a été menée de façon constructive, transparente, rigoureuse, cohérente par rapport aux visées du renouveau pédagogique et enracinée dans les milieux de l'éducation. Conformément à ce dernier principe, le Comité-conseil s'est adjoint, au cours de son processus d'examen, des personnes de différents milieux de l'éducation ainsi que du secteur communautaire. Deux comités ont été réunis, l'un pour les programmes de science et l'autre pour le programme *Exploration de la formation professionnelle*. Par souci d'assurer la continuité et la cohérence à l'intérieur du cycle, le Comité-conseil a fait appel aux personnes ayant déjà participé à la consultation préparatoire aux avis sur les phases 1 et 2 du deuxième cycle du secondaire. La plupart des expertes et des experts en science avaient donc déjà examiné les programmes de *Science et technologie* ou *Applications technologiques et scientifiques*. Quant au comité constitué pour l'examen d'*Exploration de la formation professionnelle*, près de la moitié de ses membres avaient participé à l'examen du *Projet personnel d'orientation*. Le Comité-conseil remercie toutes ces personnes pour leur importante contribution⁴.

Le présent avis comprend deux chapitres. Le premier traite des deux programmes à option de science appartenant au domaine d'apprentissage de la mathématique, de la science et de la technologie, et se termine par une recommandation. Le second concerne l'un des programmes du domaine d'apprentissage du développement professionnel, soit *Exploration de la formation professionnelle*, et se conclut également par une recommandation.

4. Annexe 3 - Liste des membres des comités d'expertes et d'experts.



Chapitre 1

Domaine de la mathématique de la science et de la technologie

Science et environnement et Science et technologie de l'environnement

Les programmes à option *Science et technologie de l'environnement* de la formation générale et *Science et environnement* de la formation générale appliquée sont enseignés en quatrième secondaire. Ces deux programmes optionnels permettent à l'élève d'accéder aux programmes de science et technologie de la cinquième secondaire. En fait, à la fin de l'un ou l'autre de ces deux parcours, en quatrième secondaire, l'élève aura acquis 14 unités en science et technologie.

Le Comité-conseil se préoccupe de l'interrelation entre les deux parcours de même que de leur équivalence. Est-ce que, dans les faits, un élève issu du parcours de formation générale aura développé les mêmes compétences et aura acquis les mêmes connaissances que celui qui aura choisi la formation générale appliquée? La question est d'autant plus pertinente lorsqu'on considère qu'un élève peut changer de parcours à la fin de la première année du deuxième cycle. Dans ce contexte, la correspondance des compétences et du contenu de formation des programmes des deux parcours est particulièrement importante. Par ailleurs, le Comité-conseil croit qu'étant donné les contraintes de l'organisation scolaire et les choix qui s'offrent aux élèves, il est important de s'assurer que les programmes obligatoires et optionnels des deux parcours se donneront de manière à favoriser la réussite de tous les élèves et à faciliter la tâche du personnel enseignant.

Étant donné la progression des apprentissages à travers l'évolution de la complexité des concepts en science et technologie, il importe au Comité-conseil que l'analyse des présents programmes tienne compte de leur arrimage avec les programmes du premier cycle du secondaire. Par la suite, il sera tout aussi essentiel que les programmes optionnels de la cinquième secondaire, dont la rédaction est prévue pour l'année scolaire 2007-2008, assurent des liens étroits avec ceux de la quatrième secondaire. Aussi, dans la perspective d'un futur avis sur ces deux programmes,

Les éléments transversaux

Le Comité-conseil tient à rappeler que les programmes optionnels du Programme de formation de l'école québécoise sont offerts aux élèves pour les initier à des champs du savoir qui répondent à leurs goûts et à leurs aspirations⁵. En ce qui concerne les programmes optionnels de science et technologie, le Comité-conseil considère que le choix de proposer une éducation à partir de questions environnementales constitue un moyen efficace pour rejoindre les besoins et les centres d'intérêt des élèves, qui sont des aspects essentiels du Programme de formation. Par contre, à la lecture des deux programmes, *Science et environnement* et *Science et technologie de l'environnement*, le Comité-conseil se questionne sur la façon dont l'enseignement de la science et de la technologie est présenté dans le contexte pédagogique, c'est-à-dire *au sujet de, par, pour* et *dans* l'environnement. Cette présentation correspond-elle à un besoin de société ou à un besoin des élèves? Pour le Comité-conseil, il est important de s'assurer qu'il est possible, à travers tous les aspects de l'approche environnementale, de rejoindre les élèves. Aussi, en plus d'aborder la problématique environnementale à partir de ses causes, il suggère que le programme amène les élèves, par le biais de conséquences environnementales qui leur sont familières, à comprendre l'origine des grands problèmes environnementaux au moyen de notions scientifiques et technologiques.

Comme il l'a déjà mentionné dans son avis sur le programme *Applications technologiques et scientifiques*⁶, le Comité-conseil estime qu'une approche qui met l'accent sur l'application pour aborder la science et la technologie rejoint les centres d'intérêt

5. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Réaffirmer l'école*, rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum, Québec, 1997, p. 73.

6. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1)*, avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise, Québec, 2006, p. 13.

des élèves. À cet égard, le Comité-conseil ne détecte pas de problème particulier dans le programme *Science et technologie de l'environnement*, étant donné qu'une approche d'application y est présente. Toutefois, il se demande si le programme *Science et environnement* prend réellement en compte l'attraction des élèves pour la manipulation. Vu qu'à la différence des autres programmes de science et technologie des deux parcours, le programme *Science et environnement* n'aborde pas la technologie, le Comité-conseil craint que les élèves se sentent moins interpellés par ce programme.

En ce qui concerne les relations avec le domaine d'apprentissage de la mathématique, de la science et de la technologie, le Comité-conseil note, comme dans ses avis antérieurs, que les liens avec la mathématique sont toujours déficients dans les deux programmes. Il revient donc sur l'importante pour les programmes de science et technologie d'établir davantage de liens explicites avec les trois séquences de la mathématique puisque plusieurs connaissances et habiletés acquises par le biais de cette discipline sont essentielles pour le développement des compétences en science⁷. Le Comité-conseil estime également que l'interdisciplinarité sera favorisée si l'articulation entre les disciplines du domaine est adéquate.

■ La présentation des programmes

Le Comité-conseil croit que la présentation privilégiée dans le programme *Science et technologie de l'environnement*, soit le programme optionnel intégré au programme obligatoire, facilitera le travail du personnel enseignant. Il considère également que la présentation du texte en deux couleurs, ou par toute autre distinction visuelle, en facilitera la compréhension et aidera le personnel enseignant à dégager rapidement ce qui devra être vu dans le cadre des programmes obligatoire ou optionnel. Le Comité-conseil suggère donc que le programme *Science et environnement* adopte la présentation du programme *Science et technologie de l'environnement*.

Le Comité-conseil constate que les références bibliographiques sont pratiquement les mêmes depuis les programmes du premier cycle du secondaire. Étant donné le contenu particulier de ces deux programmes de la quatrième secondaire, la bibliographie gagnerait à être enrichie, notamment par des références liées à l'environnement⁸.

■ Les compétences disciplinaires

Dans l'ensemble, le Comité-conseil estime que les compétences disciplinaires des deux programmes optionnels sont adaptées à celles des programmes obligatoires. Il apprécie l'attention particulière accordée à la rigueur dans les attentes de fin de programmes. Il lui semble cependant que certaines attentes de

fin de programme de la première compétence seront difficiles à atteindre⁹. Le Comité-conseil soutient que si l'on considère que l'élève doit recourir systématiquement aux explications qualitatives et au formalisme mathématique requis pour appuyer son raisonnement, il arrivera difficilement à mobiliser toutes les ressources nécessaires pour atteindre un niveau de développement de compétences acceptable.

Par ailleurs, le Comité-conseil se demande pourquoi ces programmes ne présentent pas de tableaux de développement de la compétence comme ceux des programmes *Science et technologie* et *Applications technologiques et scientifiques*. Il pense qu'en pouvant se référer à des tableaux de ce genre, le personnel enseignant serait davantage guidé et outillé, notamment pour la planification des apprentissages et l'évaluation des élèves.

■ Le contenu de formation

Depuis le début de son examen des programmes de science et technologie, le Comité-conseil insiste sur l'importance de justifier le choix des éléments de contenu pour que le personnel enseignant en comprenne la logique et soit en mesure de mettre l'accent sur les éléments fondamentaux pour l'enseignement de la science et de la technologie. Ainsi la tâche de planification détaillée de situations d'apprentissage et d'évaluation serait facilitée. De plus, le Comité-conseil insiste encore une fois pour qu'il y ait une présentation des éléments de contenu depuis la première année du premier cycle. Une telle présentation aiderait le personnel enseignant à voir parmi tous les éléments du programme ceux qui sont préalables aux autres et ceux qui sont à développer de façon approfondie d'une année à l'autre. Par conséquent, la tâche de planification globale et verticale de l'équipe enseignante serait aussi nettement favorisée.

Le Comité-conseil exprime encore une fois son inquiétude quant à l'ampleur du contenu de formation. Il craint qu'avec un contenu prescrit si volumineux, les élèves n'arrivent pas à atteindre un niveau de développement de compétences acceptable. Le problème est davantage évident dans le programme *Science et environnement* dont l'ampleur est nettement ambitieuse compte tenu du temps nécessaire à l'enseignement des concepts prescrits pour le développement des compétences des élèves.

Le Comité-conseil est aussi d'avis qu'il faut s'assurer de l'équivalence des programmes des deux parcours. Plus précisément, il importe qu'en plus d'avoir la possibilité d'arriver au même niveau de développement de compétences à travers les deux parcours, les élèves abordent les éléments de contenu préalables aux futurs programmes optionnels de la cinquième secondaire. Sans cette équivalence, le Comité-conseil craint que l'arrimage avec les futurs programmes de la cinquième secondaire soit inadéquat.

7. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1)*, avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise, Québec, 2006, p. 23.

8. Par exemple, une référence provenant de l'UNESCO semble particulièrement intéressante : UNESCO (2005), *Directives et recommandations pour la réorientation de la formation des enseignants vers le développement durable*, dossier technique, n° 2, 81 p.

9. Dans le programme *Science et technologie de l'environnement*, il est question d'«attentes de fin des deux programmes» puisque le programme optionnel est intégré au programme obligatoire.

Dans un autre ordre d'idées, le Comité-conseil remarque que la présentation du contenu laisse croire que les problématiques sont prescrites alors qu'elles ne le sont pas. Il suggère donc de modifier l'ordre de présentation du contenu en plaçant d'abord les concepts prescrits suivis des exemples d'application et en terminant par les problématiques.

■ Les conditions de mise en œuvre

Pour assurer la mise en œuvre des deux programmes, le Comité-conseil insiste sur l'importance de la formation du personnel enseignant non seulement en technologie, mais également en environnement. Il trouve prometteur que plusieurs milieux aient entrepris de former leur personnel et il les encourage à poursuivre leurs efforts pour que l'ensemble du personnel destiné à enseigner l'un des deux programmes puisse bénéficier d'une telle formation.

Le Comité-conseil soutient également l'importance d'une organisation scolaire adéquate au regard des programmes obligatoires et optionnels des deux parcours. Certains concepts des programmes obligatoires étant préalables à ceux des programmes optionnels, il est important que le mode d'organisation choisi par une école, soit celui de cours en séquence, en parallèle ou en complémentarité¹⁰, respecte la cohérence des contenus et le développement continu des compétences. Dans cette optique, le Comité-conseil suggère d'apporter une attention particulière au mode d'organisation scolaire afin de favoriser un arrimage entre les programmes obligatoires et optionnels qui assurerait davantage le développement des compétences. En outre, le Comité-conseil juge important de s'assurer que le personnel enseignant disposera de suffisamment de temps pour amener les élèves à développer leurs compétences en science et technologie¹¹.

Considérant l'obligation de réussir les programmes *Science et environnement* ou *Science et technologie de l'environnement* pour accéder aux programmes à option de science en cinquième secondaire;

considérant l'importance de la cohérence verticale des programmes obligatoires et optionnels particulièrement pour assurer la progression des apprentissages des élèves;

considérant l'ampleur du contenu de formation du programme *Science et environnement*;

considérant la nécessité de s'assurer que les apprentissages et le développement de compétences des élèves sont équivalents à travers les deux parcours;

considérant l'importance de mettre en place des conditions de mise en œuvre permettant la complémentarité des programmes obligatoires et optionnels,

avant l'approbation des programmes *Science et environnement* et *Science et technologie de l'environnement*, le Comité-conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'apporter les modifications suivantes :

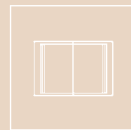
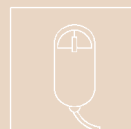
- Adopter une présentation claire, à l'exemple de celle du programme *Science et technologie de l'environnement*.
- Distinguer explicitement les notions relatives au contenu du programme obligatoire et optionnel dans les deux programmes examinés.
- Orienter le personnel enseignant au regard des contenus enseignés de la première à la quatrième secondaire.
- Ajuster l'ordre de présentation du contenu de formation.

Afin de s'assurer que les apprentissages et le développement de compétences des élèves sont équivalents à travers les deux parcours, le Comité-conseil demande plus spécifiquement d'apporter les modifications suivantes au programme *Science et environnement* (2 unités) :

- Diminuer l'ampleur du contenu de formation du programme *Science et environnement*.
- Adapter les attentes de fin de programme de la compétence 1 de *Science et environnement* en fonction d'un programme de deux unités.

10. Pour le Comité-conseil, *en séquence* signifie que les programmes obligatoire et optionnel s'enseignent l'un à la suite de l'autre pendant l'année. *En parallèle* veut dire que les deux programmes sont donnés séparément: le programme obligatoire (4 ou 6 unités) et le programme optionnel (4 ou 2 unités). *En complémentarité* implique un enseignement simultané des programmes obligatoire et optionnel (8 unités à l'intérieur des deux parcours).

11. COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *L'enseignement des sciences et de la technologie dans le cadre de la réforme du curriculum du primaire et du secondaire*, avis à la ministre de l'Éducation, Québec, octobre 1998, p. 13-17.



Chapitre 2

Domaine du développement professionnel



■ Exploration de la formation professionnelle

Le nouveau programme optionnel *Exploration de la formation professionnelle (EFP)* pour le second cycle du secondaire est le deuxième programme à s'inscrire dans le tout nouveau domaine d'apprentissage du développement professionnel à la suite du *Projet personnel d'orientation (PPO)*. Faisant partie du même domaine d'apprentissage, ces programmes partagent plusieurs visées communes dont celle d'offrir aux élèves un encadrement soutenu dans leur démarche d'orientation. Par ailleurs, *EFP* n'est pas un programme fondé sur des savoirs disciplinaires au même titre que la mathématique ou la langue d'enseignement. Il s'agit plutôt d'un programme faisant appel à une démarche de développement de compétences d'ordre personnel et social.

L'ajout au curriculum d'un programme ayant pour objet l'exploration de la formation professionnelle s'inscrit dans la mission de l'école «qualifier selon des voies diverses». L'énoncé de politique éducative affirme à propos de cette mission: «Il est temps d'accorder une attention plus soutenue à l'orientation des élèves et de réhabiliter la formation professionnelle comme voie normale de scolarisation.¹²» Dans son avis *Pour des élèves différents, des programmes motivants*, la Commission des programmes d'études a indiqué qu'une exploration professionnelle offerte en option pouvait constituer une réponse aux besoins d'information et d'orientation des élèves. En guidant les élèves à travers l'exploration des métiers, le programme *EFP* vise à mieux faire connaître la formation professionnelle aux élèves et à leur famille et à le présenter comme une voie de qualification valable. Tel

qu'actualisé dans le curriculum, le programme optionnel *EFP* s'adresse plus particulièrement aux élèves du parcours de formation générale appliquée¹³.

■ Les éléments transversaux

Le Comité-conseil apprécie l'économie générale du programme. Ce dernier est centré sur l'accompagnement offert aux élèves selon leurs besoins et leurs centres d'intérêt, leurs aptitudes et leurs valeurs. À partir de ce qui leur est connu, les élèves seront amenés, à travers l'exploration, à effectuer un choix éclairé au regard de la formation professionnelle. Cependant, le Comité-conseil estime que des améliorations touchant certains aspects transversaux doivent être apportées au programme pour en améliorer la qualité et permettre l'atteinte de ses objectifs.

□ Les assises du programme

Le Comité-conseil relève une certaine ambiguïté au sujet des élèves visés par le programme *EFP*. Bien qu'offert à tous, le programme vise d'avantage une catégorie d'élèves. Situant avec justesse le choix de parcours de l'élève dans la perspective de sa démarche d'orientation, le programme énonce: «Ceux qui ont opté pour le parcours de formation générale appliquée n'ont pas les mêmes motivations que ceux qui sont inscrits au parcours de formation générale, puisqu'ils sont vraisemblablement attirés par le caractère plus concret de leur formation.» (p. 16) Aux yeux du Comité-conseil, le fait qu'un élève développe ses connaissances d'une manière plus concrète ne le destine pas d'emblée à la formation professionnelle. Les facteurs qui stimulent l'élève à choisir cette option relèvent davantage de la découverte de ses affinités pour un métier en particulier, de ses aspirations par rapport au marché du travail ainsi que de sa capacité et de sa motivation à poursuivre des études. Le Comité-conseil estime qu'*EFP* occupe une place importante dans la formation des élèves et qu'il devrait être clair qu'il est destiné à tous, sans ambiguïté. À cet égard, il souhaiterait plus de cohérence dans le Programme de formation.

12. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'école, tout un programme: Énoncé de politique éducative*, Québec, 1997, p. 9.

13. Voir les grilles-matières des parcours de la formation générale et de la formation générale appliquée figurant dans le Règlement modifiant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Le Comité-conseil constate que le programme *Exploration de la formation professionnelle* ne présente pas de cadre théorique pouvant aider le personnel enseignant à guider une démarche d'orientation. Une telle démarche devrait s'appuyer sur des balises théoriques proposant des concepts clairs et un vocabulaire approprié pouvant faciliter une compréhension univoque. Cet appui théorique est essentiel pour rendre l'enseignante ou l'enseignant apte à guider les élèves dans une démarche d'orientation. De plus, faciliter une compréhension commune s'avère encore plus nécessaire dans un contexte de partenariat aussi élaboré que celui préconisé dans le contexte pédagogique du programme. Le Comité-conseil propose donc de fonder le programme sur un modèle théorique permettant de structurer et d'intégrer efficacement ses diverses composantes¹⁴.

☐ Les rôles de l'élève, du personnel enseignant et des différents intervenants

En ce qui concerne le rôle de l'élève, le programme met l'accent sur la démarche de groupe, à la différence du programme *PPO* fondé sur une démarche individuelle. Par rapport à cette perspective, le Comité-conseil considère que le programme n'établit pas clairement de distinction entre « besoins » et « centres d'intérêt » des élèves. Il croit que si cette distinction ressortait clairement, le personnel enseignant pourrait être à même de différencier son enseignement en tenant compte des besoins spécifiques d'orientation des élèves et de leurs centres d'intérêt.

Au regard du rôle du personnel enseignant, le programme propose une approche ouverte et bien adaptée aux besoins des élèves en ajoutant aux rôles de guide et d'accompagnateur ceux d'agent de liaison et d'agent intégrateur. Cependant, ces derniers rôles devraient être présentés et précisés par rapport au contexte pédagogique exigé dans le programme en gardant une perspective réaliste. Les facettes d'organisation et d'entrepreneuriat qu'ils comportent pourraient être mises en relief. Le Comité-conseil suggère également de mieux baliser le rôle du personnel enseignant en précisant les compétences professionnelles ainsi que les attitudes attendues dans la prise en compte de ces différentes facettes.

Le Comité-conseil remarque également l'absence de la mention du rôle de « passeur culturel », pourtant présent dans les autres programmes¹⁵. Le programme *EPF* devrait faire appel à la richesse de ce rôle, qui demeure encore obscur pour plusieurs

enseignantes et enseignants¹⁶, pour mieux étayer sa dimension socio-économique et culturelle. Le Comité-conseil demande d'inclure des précisions sur le rôle de « passeur culturel ».

Toujours en rapport avec le rôle du personnel enseignant, le Comité-conseil souscrit au fait que le programme s'appuie sur une large collaboration incluant les membres des services éducatifs complémentaires, les personnes-ressources des centres de formation professionnelle, les gens de métiers ainsi que les parents et la famille. Cependant, il relève l'absence d'indications relatives à la coordination et au leadership nécessaires pour la mise en force d'une telle concertation. Par souci de réalisme, c'est une tâche que le personnel enseignant, responsable de l'enseignement du programme, doit partager pour éviter à long terme la surcharge et l'essoufflement.

Le Comité-conseil apprécie la place importante faite aux parents et à la famille dans le programme. L'idée de mobiliser autour de la dyade enseignant-élève des personnes signifiantes avec lesquelles les jeunes entretiennent des liens de confiance au sujet de leur orientation est corroborée par les résultats d'une enquête auprès de jeunes du deuxième cycle du secondaire¹⁷. Le Comité-conseil est d'avis que le programme pourrait préciser davantage le rôle actif que ces intervenants auront à jouer dans la démarche d'orientation de leur enfant.

☐ Les éléments constitutifs du Programme de formation

Avec l'introduction d'une approche orientante à l'école ainsi que l'introduction de programmes dédiés à la démarche individuelle d'orientation et à l'exploration de la formation professionnelle, le curriculum concrétise les orientations du rapport Pagé en matière d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes¹⁸. Cependant, le Comité-conseil se demande si l'articulation de ces divers éléments, soit l'approche orientante et les programmes

14. Certains modèles existent à cet égard comme celui développé par A. M. Saks (2005).

15. Cette désignation, empruntée à Jean-Michel Zakhartchouk dans son ouvrage *L'enseignant, un passeur culturel*, traduit bien l'intention de rehaussement culturel du Programme de formation.

16. Le rôle de « passeur culturel » fait référence à la première des douze compétences comprises dans le référentiel de compétences professionnelles de la formation à l'enseignement. Elle se lit comme suit : « Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions ». MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La formation à l'enseignement; Les orientations : Les compétences professionnelles*, Québec, 2001, p. 137

17. L'enquête révèle que le rôle des parents semble majeur en matière d'orientation et que le discours qu'ils tiennent à l'égard de la formation professionnelle influence lourdement l'intention de leur enfant de suivre cette formation. De plus, selon ce qu'en disent les jeunes, le personnel d'orientation professionnelle et scolaire et le personnel enseignant jouent également un rôle important pour les inciter à opter pour la formation professionnelle. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Regard sur la formation professionnelle : une enquête auprès d'élèves du 2^e cycle du secondaire (version abrégée)*, Québec, 2005, p. 16-17.

18. Dans son rapport intitulé *La Formation professionnelles chez les jeunes : un défi à relever*, publié en 1995, le Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle et technique recommandait l'implantation d'une approche orientante, une révision du programme *Éducation au choix de carrière* pour une démarche individuelle d'orientation ainsi que des activités d'exploration professionnelle à l'intérieur des périodes réservées aux matières à option. p. 43-44.

PPO et *EFP*, dans les deux parcours est appropriée¹⁹. Le Comité-conseil pense que la façon dont est mise en place l'approche orientante pourrait avoir un impact sur *EFP*. Il se demande de plus comment les programmes du domaine d'apprentissage du développement professionnel associés au parcours de formation générale appliquée peuvent répondre aux besoins des élèves du parcours de formation générale.

Bien que des points communs soient établis avec l'approche orientante et le programme *PPO*, le Comité-conseil remarque que le programme *EFP* n'est pas bien situé dans le domaine d'apprentissage du développement professionnel qui lui est propre. Une rubrique à cet effet doit être ajoutée afin d'instaurer plus de cohérence dans le domaine d'apprentissage et d'harmoniser la présentation des programmes dans le Programme de formation.

Sous l'aspect des liens avec les autres programmes du domaine, le programme présente clairement les visées d'*EFP* et de *PPO* dans la formation des élèves. Cependant, leur spécificité quant à la prédominance d'une démarche de groupe pour *EFP* et d'une démarche individuelle pour *PPO* devrait être plus explicite. Par ailleurs, le Comité-conseil s'interroge sur la permutation des programmes selon les années du cycle. Cette flexibilité est-elle réellement utile au processus d'orientation de l'élève ? Le Comité-conseil craint un manque de cohérence entre les différents programmes du domaine.

En ce qui concerne l'articulation avec les autres éléments du Programme de formation, le Comité-conseil constate que la nature même du programme implique des liens étroits avec les compétences transversales d'ordre personnel et social soit *Structurer son identité* (au primaire) ou *Actualiser son potentiel* (au secondaire) et *Coopérer*. En raison de la démarche de partage qu'il privilégie, le Comité-conseil suggère d'exploiter davantage ces liens. Le Comité-conseil croit que le volet « Entrepreneuriat » du domaine général de formation *Orientation et Entrepreneuriat* devrait être mieux déployé, surtout en raison du lien direct entre ce domaine général de formation et les métiers de la formation professionnelle. De plus, les liens avec les domaines *Santé et bien-être* ainsi qu'*Environnement et consommation* pourraient être mieux cernés.

Relativement aux liens avec les disciplines des autres domaines d'apprentissage, le Comité-conseil suggère de bonifier certains exemples d'analogie entre les métiers et les disciplines, pour présenter ces liens de manière plus significative.

19. Le parcours de formation générale appliquée compte, dans la plage des matières à option, un troisième programme qui devrait figurer vraisemblablement dans le domaine du développement professionnel, soit *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*. Le programme *PPO* est offert comme programme obligatoire aux élèves de 3^e secondaire du parcours de formation générale appliquée et comme programme optionnel en 4^e secondaire pour les élèves des deux parcours. En 4^e et en 5^e secondaire, la plage des matières optionnelles comprend également les programmes *EFP* et *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* de 2 et de 4 unités.

Les compétences du programme

Pour consolider le programme selon l'approche par compétences, le Comité-conseil demande que certains aspects relatifs aux deux compétences soient revus. Il propose de rehausser le libellé de la première compétence, *Diversifier son exploration de la formation professionnelle*. En effet, une compétence doit viser une maîtrise d'une certaine complexité dont le niveau de développement, à la fin de l'année ou du cycle, peut être mesuré. Or, dans sa formulation actuelle, la première compétence s'apparente davantage à un moyen. Quant à la composante *Faire le point sur ses découvertes*, elle présente quatre éléments dont *Réviser sa représentation des métiers explorés et de la formation professionnelle*. Cet élément semble plutôt lié à la deuxième compétence *Se situer au regard de la formation professionnelle*. De plus, le Comité-conseil a des craintes quant à la faisabilité d'observer et de mesurer le critère *Juger de l'intérêt de différents secteurs de la formation professionnelle*.

En ce qui concerne la deuxième compétence, *Se situer au regard de la formation professionnelle*, la première composante suggère que l'élève se soit déjà engagé, à travers l'approche orientante et le programme *PPO*, dans une démarche personnelle relativement à son profil d'apprenant et à ses goûts. Considérant la possibilité de permuter les programmes *PPO* et *EFP*, tel que présenté dans le programme, le Comité-conseil craint que certains élèves n'aient pas les acquis suffisants pour développer cette compétence. Par ailleurs, il s'interroge de plus sur le réalisme de certains critères d'évaluation associés à un programme faisant appel au développement de compétences d'ordre personnel et social. Par exemple, les deux premiers critères se rapportant à la pertinence peuvent-ils être mesurés à travers des éléments observables ? Quant au troisième critère, *Efficacité de la démarche de partage*, il suggère une interprétation de la part de l'enseignante et de l'enseignant sur la qualité d'une démarche de partage de réflexion qui peut être accomplie par l'élève à l'extérieur de l'école.

Enfin, le programme ne fait pas de distinction entre les attentes de fin d'année des programmes de deux et de quatre unités. Des indications à cet effet permettraient d'ajuster les critères d'évaluation en fonction de ces attentes.

Le contenu de formation

Le Comité-conseil considère que le contenu de formation dresse une liste adéquate d'outils, de moyens, de stratégies et d'attitudes pour soutenir le développement des compétences. Le contenu de formation adopte, à peu de chose près, la même présentation que celle du programme *PPO*. Cependant, la présentation du programme *EFP* reste à parfaire.

D'une part, les indications concernant la prescription relative aux éléments du contenu de formation manquent de précision, principalement sous la rubrique de présentation du contenu de formation (p. 33), et elles sont absentes dans le schéma et le tableau du contenu de formation (p. 34 et suivantes). Or, de telles indications sont nécessaires pour guider le personnel enseignant. D'autre part, le contenu de formation ne fournit aucune indication permettant de distinguer les programmes de deux et de quatre unités.

Le Comité-conseil conçoit qu'une certaine marge de manœuvre soit accordée au personnel enseignant au regard du modèle ORIE relatif à la modulation des quatre grandes catégories d'activités mobilisées dans les situations d'apprentissage et d'évaluation, soit l'observation, le retour, l'information et l'expérimentation. Cependant, il se demande si le programme de deux unités est réaliste sur le plan des compétences à développer, compte tenu de l'ampleur des éléments prescrits.

■ Les conditions de mise en œuvre

Le Comité-conseil estime que la souplesse du programme devrait permettre de l'adapter au contexte local. Toutefois, certaines conditions importantes doivent être réunies dont un contexte pédagogique bien adapté aux besoins des élèves ainsi que la formation du personnel enseignant.

Le programme *EFP* ne pourra pas fonctionner sans ancrage dans son milieu. Son efficacité et sa pérennité sont liées à la mise en place d'un partenariat interne et externe fort pouvant soutenir une démarche intégrée d'orientation comportant l'approche orientante et le *PPO*. C'est pourquoi une stratégie doit être bien orchestrée au niveau local, impliquant la commission scolaire et les écoles à travers le plan stratégique et les projets éducatifs.

Sans le soutien d'une équipe, l'enseignante ou l'enseignant ne peut pas assumer le succès de ce programme. Pour le Comité-conseil, deux facteurs importants liés au contexte pédagogique du programme rendent la concertation incontournable. Le premier facteur est la complexité de l'organisation scolaire nécessaire au contexte pédagogique et le second, l'arrimage de deux modes organisationnels très différents dans une commission scolaire, soit ceux de la formation des jeunes et de la formation professionnelle. En rapport avec le contexte local, un leadership et une concertation entre les différents intervenants doivent être assurés. Seule une offre concertée en matière d'orientation permettra de soutenir adéquatement les élèves.

Le souci d'adapter le programme au contexte local constitue une caractéristique intéressante de ce programme pouvant contribuer au succès de sa mise en œuvre. À cet égard, plusieurs exemples de modèles d'organisation scolaire pour l'implantation d'un programme de 2 ou de 4 unités sont fournis en annexe du programme. Le Comité-conseil se demande toutefois si ces modèles, proposant différentes modulations des groupes d'activités (ORIE), respectent toujours les besoins des élèves et leur assurent des acquis similaires.

Le Comité-conseil identifie également deux défis quant à la mise en œuvre du programme. Le premier défi a trait à la formation du personnel enseignant, étant donné la nouveauté du programme et les exigences liées au rôle de l'enseignant. Le second repose sur la disponibilité d'outils adéquats permettant à l'enseignante et à l'enseignant de soutenir les démarches d'autoévaluation et d'autoréflexion nécessaires au développement des compétences.

Considérant le nouveau rôle dévolu au personnel enseignant ;

considérant les défis en termes d'organisation scolaire nécessités par le contexte pédagogique du programme ;

considérant les difficultés d'arrimage du programme avec l'approche orientante et le programme *PPO* ;

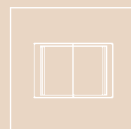
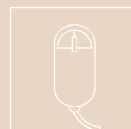
considérant la nécessité de rehausser la première compétence et d'établir une meilleure concordance entre les compétences, les composantes, les critères d'évaluation et les attentes de fin d'année ;

considérant le manque de balises théoriques relatives à la démarche d'orientation pour guider le personnel enseignant ;

considérant l'absence d'indications claires, notamment dans tous les aspects des compétences et les contenus de formation, permettant de distinguer les programmes de 2 et de 4 unités,

avant l'approbation du programme *Exploration de la formation professionnelle (EFP)*, le Comité-conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'y apporter les modifications suivantes :

- Clarifier le rôle du personnel enseignant.
- Expliciter les rôles des différents intervenants.
- Établir les assises théoriques du programme.
- Établir une articulation cohérente avec l'approche orientante et le *PPO*.
- Revoir les compétences et leurs composantes.
- Mieux distinguer les éléments relatifs aux programmes de 2 et de 4 unités.



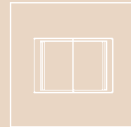
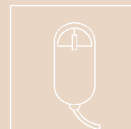
C o n c l u s i o n



Dans le présent avis, trois programmes optionnels du deuxième cycle du secondaire ont été examinés. Le Comité-conseil a analysé les deux programmes optionnels de science et technologie en se souciant particulièrement de la cohérence entre les programmes obligatoires et optionnels du domaine d'apprentissage de la mathématique, de la science et de la technologie. Le Comité-conseil arrive à la conclusion que certains ajustements devront être apportés aux programmes, notamment à *Science et environnement*, avant leur approbation.

Le Comité-conseil a également fait l'analyse du programme *Exploration de la formation professionnelle* avec le souci de mieux actualiser l'orientation scolaire et professionnelle des élèves dans le curriculum. Le Comité-conseil considère que certains aspects du programme doivent être revus afin d'en améliorer la qualité et de faciliter sa mise en œuvre. Certaines modifications doivent donc être apportées au programme *EFP* avant son approbation.

Enfin, au terme de l'analyse de tous les programmes du second cycle, le Comité-conseil devra revoir l'ensemble du Programme de formation de l'école québécoise pour vérifier la cohérence verticale des programmes de chacune des disciplines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Cette vue d'ensemble permettra au Comité-conseil de faire des recommandations à la ministre dans le cadre de son mandat d'adaptation continue du Programme de formation.



Annexe 1

Lettre du sous-ministre adjoint

Ministère
de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

Québec

Bureau du sous-ministre

Québec, le 16 mai 2007

Monsieur Pierre-Yves Béland
Président
Comité-conseil sur les programmes d'études
1^{er} étage, bureau 1.85
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5Z4

Monsieur le Président,

Je vous transmets, pour avis, trois programmes disciplinaires du Programme de formation de l'école québécoise du deuxième cycle du secondaire, phase trois :

- Science et technologie de l'environnement;
- Science et environnement;
- Exploration de la formation professionnelle.

La version préliminaire de ces programmes fera l'objet d'une validation auprès des partenaires du réseau du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

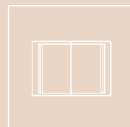
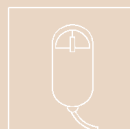
Je souhaiterais recevoir un avis du Comité-conseil sur les programmes d'études sur ces programmes d'ici le 29 mai 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à
l'éducation préscolaire et à
l'enseignement primaire et secondaire,

p. j. (3)

Édifice Marie-Guyart, 15^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810
Télécopieur : 418 644-4591
www.mels.gouv.qc.ca



Annexe 2

Liste des chapitres généraux et des programmes examinés au deuxième cycle du secondaire



Phase 1

Phase 2

Chapitres généraux

Chapitre 1 – Un Programme de formation pour le XXI^e siècle
Chapitre 2 – Domaines généraux de formation
Chapitre 3 – Compétences transversales

Domaines d'apprentissage

Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie

Mathématique
Science et technologie

Applications technologiques et scientifiques
Science et environnement, option
Science et technologie de l'environnement, option

Domaine du développement de la personne

Éducation physique et à la santé

Éthique et culture religieuse**
Éthique et culture religieuse, enseignement
primaire et secondaire (2006)

Domaine des arts

Art dramatique

Art dramatique, option
Art dramatique et multimédia, option

Arts plastiques

Arts plastiques, option
Arts plastiques et multimédia, option

Danse

Danse, option
Danse et multimédia, option

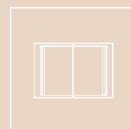
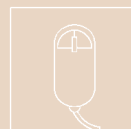
Musique

Musique, option
Musique et multimédia, option

* Les phases 1 et 2 réfèrent à deux avis de la Commission des programmes d'études figurant en bibliographie.

** Cette version du programme, insérée initialement dans la phase 2, en a été retirée par la suite.

Domaine de l'univers social	
Histoire et éducation à la citoyenneté	Histoire et éducation à la citoyenneté (2006)
Domaine des langues	
Intégration linguistique, scolaire et sociale	Espagnol, langue tierce, option
Anglais, langue d'enseignement	
Français, langue seconde, de base et enrichi	
Français, langue d'enseignement (3 ^e et 4 ^e sec.)	
Anglais, langue seconde, de base et enrichi	
Domaine du développement professionnel	
	Projet personnel d'orientation
	Exploration de la formation professionnelle, option



Annexe 3

Liste des membres

des comités d'expertes et d'experts



■ Exploration de la formation professionnelle

Anne BEAULIEU, coprésidente

Brigitte FECTEAU, coprésidente

Joannick DESLOGES

CS des Laurentides

Sylvie VAILLANCOURT

CS du Pays-des-Bleuets

Jules BROCHU

CS de la Beauce-Etchemin

Manon LAVIGNE

CS des Grandes-Seigneuries

Michèle COMTOIS

Cégep de Sherbrooke

Marcel MONETTE

Université Laval

Alain OUELLET

Carrefour Jeunesse-Emploi
de Portneuf

■ Science et environnement

Science et technologie de l'environnement

Linda LECLERC, coprésidente

Dik HARRIS, coprésident

Isabelle MARTIN

CS de la Côte-du-Sud

Mélanie RHAINDS

CS de la Capitale

Sophie PERRON

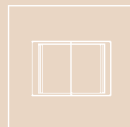
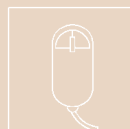
CS des Découvreurs

Éric THIBEAULT

Cégep de Trois-Rivières

Ghislain SAMSON

Université de Sherbrooke



Annexe 4

Liste des membres et du personnel

du Comité-conseil sur les programmes d'études

■ PRÉSIDENT

Pierre-Yves BÉLAND, directeur général adjoint
Commission scolaire De La Jonquière

■ MEMBRES

Anne BEAULIEU, parent d'élèves
Commission scolaire de la Capitale

François BIBEAU, adjoint à la directrice des études
Cégep Limoilou

■ PRÉSENTATION PFAE

Jean BISSONNETTE, enseignant au secondaire,
domaine de l'univers social
Commission scolaire des Navigateurs

Brigitte FECTEAU, enseignante au secondaire,
adaptation scolaire
Commission scolaire de Portneuf

Julie FILION, enseignante au secondaire,
domaine des langues
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Richard HARRIS, professeur, département de physique
Université McGill

Linda LECLERC, conseillère pédagogique
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Philippe R. RICHARD*, professeur, département de didactique
Université de Montréal

Édith ROUSSEL, enseignante au primaire
Commission scolaire René-Lévesque

Liliane YIPTONG, enseignante au primaire
Commission scolaire English-Montréal

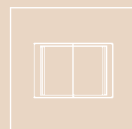
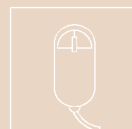
■ PERSONNEL

Francine BÉLANGER, coordonnatrice

Marcelle MAHEUX, agente de secrétariat

Isabelle TREMBLAY, spécialiste en sciences de l'éducation

* M. Richard a quitté le Comité-conseil en avril 2007



B i b l i o g r a p h i e



COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Cadre de référence pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise. [En ligne] 2007, [<http://www.ccpe.gouv.qc.ca/examen.htm>].

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1), avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, 2006, 59 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 2), avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, 2006, 48 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

L'enseignement des sciences et de la technologie dans le cadre de la réforme du curriculum du primaire et du secondaire, avis à la ministre de l'Éducation, ministère de l'Éducation, Québec, octobre 1998, 46 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Pour des élèves différents des programmes motivants, avis au ministre de l'Éducation sur les programmes différenciés et les programmes à option au cycle de diversification du secondaire, ministère de l'Éducation, Québec, 2002, 39 p.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA RELANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES AU SECONDAIRE ET DE LA FORMATION TECHNIQUE.

La formation professionnelle chez les jeunes, Un défi à relever, Québec, 1995, 71 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

À chacun son rêve, Québec, 2002, 54 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

La formation à l'enseignement; Les orientations: Les compétences professionnelles, ministère de l'Éducation, Québec, 2001, 253 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

L'école, tout un programme: énoncé de politique éducative, ministère de l'Éducation, Québec, 1997, 40 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Réaffirmer l'école, rapport du groupe de travail sur la réforme du curriculum, ministère de l'Éducation, Québec, 1997, 151 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Règlement modifiant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C. 1-13.3, a. 447).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Exploration de la formation professionnelle, version de validation, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2007, 49 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Les services éducatifs complémentaires: essentiels à la réussite, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, 2002, 59 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Regard sur la formation professionnelle: une enquête auprès d'élèves du 2^e cycle du secondaire (version abrégée), ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, 2005, 17 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Science et environnement, version de validation, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2007, 55 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

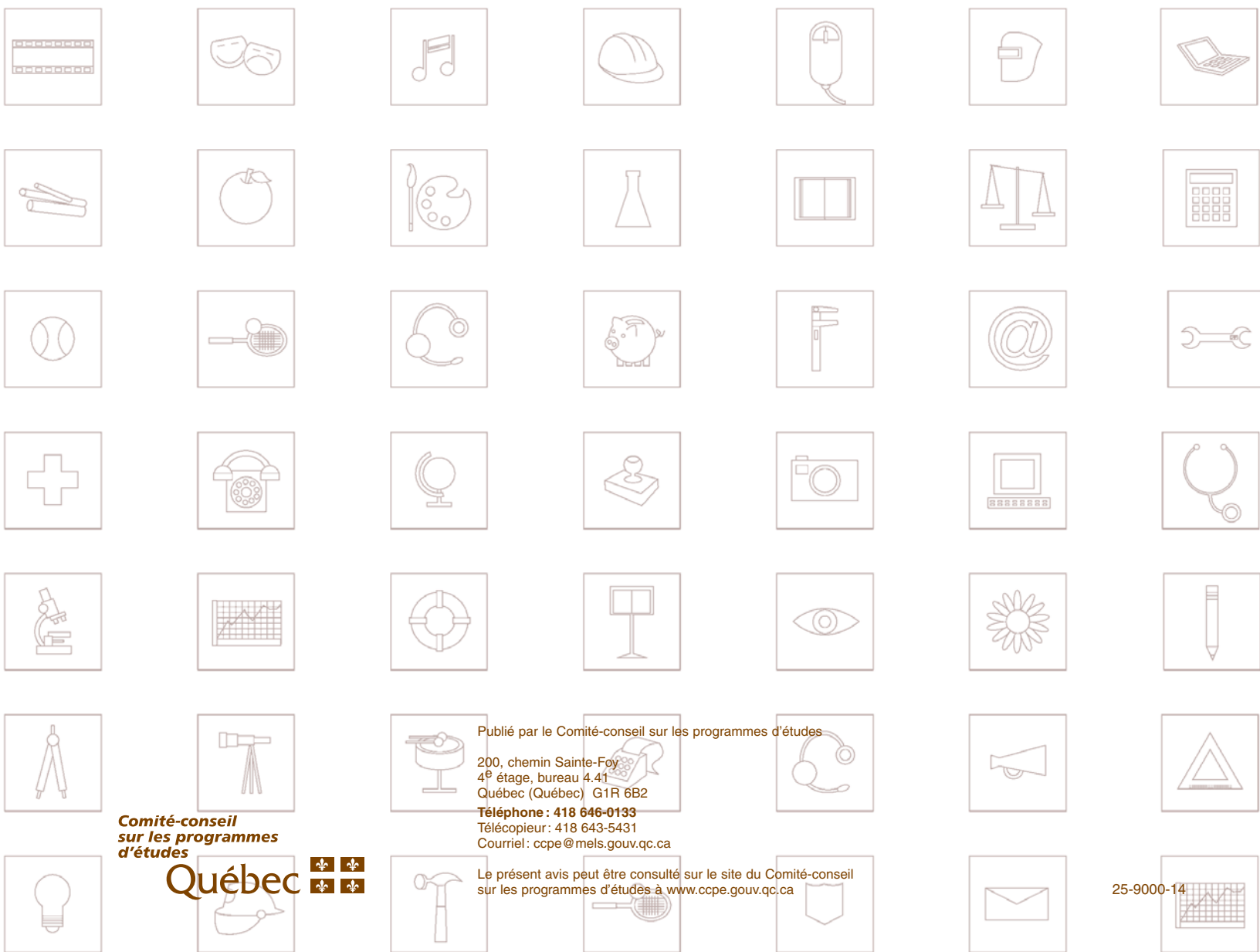
Science et technologie de l'environnement, version de validation, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2007, 89 p.

SAKS. A.M.

"Job search success: A review and integration of the predictors, behaviors and outcomes" In Brown, S.D. et Lent, R.W. (Eds) *Career development and counseling: Putting theory and research to work* New-Jersey, Willey, 2005, (p 155 à 179).

ZAKHARTCHOUK, Jean-Michel.

L'enseignant, un passeur culturel, Paris, ESF, 1999, 126 p.



**Comité-conseil
sur les programmes
d'études**

Québec



Publié par le Comité-conseil sur les programmes d'études

200, chemin Sainte-Foy
4^e étage, bureau 4.41
Québec (Québec) G1R 6B2
Téléphone : 418 646-0133
Télécopieur : 418 643-5431
Courriel : ccpe@mels.gouv.qc.ca

Le présent avis peut être consulté sur le site du Comité-conseil
sur les programmes d'études à www.ccpe.gouv.qc.ca

25-9000-14